



APPEL A CANDIDATURES 2019

Soutien pour la formation à la recherche fondamentale et translationnelle en cancérologie

L'ITMO Cancer de l'alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN) en collaboration avec INCa et l'Inserm met en œuvre le volet recherche du Plan cancer.

Toutes les informations sur le Plan cancer sont disponibles à cette adresse :

www.e-cancer.fr/le-Plan-cancer

Soumission en ligne : <https://eva3-accueil.inserm.fr/sites/eva/appels-a-projets/pca/Pages/pcafrt.aspx>

Date limite : [31 janvier 2019](#)

Contact: plancancerformation@inserm.fr

SOMMAIRE

1	Contexte et objectifs de l'appel à candidatures	3
2	Champ de l'appel à candidatures.....	3
3	Modalités de participation.....	4
4	Criteres d'éligibilité et d'évaluation des projets	4
4.1	Critères d'éligibilité	4
4.2	Processus d'évaluation.....	5
5	Caracteristiques générales du financement	6
5.1	Rapports scientifiques et financiers	6
5.1.1	Rapports scientifiques	6
5.1.2	Rapport financier.....	7
6	Calendrier de l'appel à candidatures	7
7	Modalités de soumission	7
7.1	Dossier de candidature.....	7
7.2	Procédure de soumission électronique.....	8
8	Annonce des résultats de l'évaluation.....	8
9	Publication – Communication des résultats des travaux.....	8
9.1	Publications	8
9.2	Diffusion d'un résumé du projet	9
10	Contact	9

Objectif :

- Promouvoir des parcours professionnels en appui des évolutions de la recherche en cancérologie

Action :

- Renforcer l'attractivité des métiers de la recherche en lien avec la cancérologie

L'engagement dans cette action récurrente est soutenu par une politique active et financée de formation à la recherche : le succès à terme sera lié au nombre de nouveaux jeunes médecins, pharmaciens, odontologistes et vétérinaires engagés et formés à cette démarche.

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A CANDIDATURES

La recherche fondamentale et la recherche translationnelle sont au cœur des orientations stratégiques inscrites dans le Plan Cancer. La recherche fondamentale permet d'acquérir de nouvelles connaissances alors que la recherche translationnelle assure un continuum entre la recherche cognitive et la recherche clinique. La recherche fondamentale comme la recherche translationnelle doivent faire avancer les connaissances dans le domaine du cancer et permettre la mise en œuvre optimale des connaissances les plus récentes dans la pratique médicale. En complément des appels à projets de recherche récurrents et de la création des Sites de Recherche Intégrée sur le Cancer (SIRIC), le plan cancer a également pour objectif d'apporter un soutien à la formation à la recherche translationnelle et fondamentale (action 13.4 du plan cancer 2014-2019).

Cet appel à candidatures doit permettre à des médecins, pharmaciens, odontologistes et vétérinaires, diplômés ou en fin de formation, d'acquérir les connaissances et la méthodologie de la recherche fondamentale et translationnelle en leur permettant d'interrompre leur carrière afin de se consacrer à leur formation par de la recherche à temps plein dans un laboratoire de recherche.

Cet objectif de formation s'inscrit dans un parcours d'alternance recherche clinique – recherche d'amont visant à favoriser le flux bidirectionnel de connaissances et leur intégration par les futurs praticiens. Cet appel à projets est organisé par l'ITMO Cancer de l'alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN). La gestion opérationnelle et le suivi de cet appel à projets ont été confiés à l'Inserm.

2 CHAMP DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le présent appel à candidatures couvre tous les champs de la recherche fondamentale et translationnelle en cancérologie. Les candidats peuvent proposer tout projet dans ce domaine sous la direction d'un responsable de projet ou d'un directeur de master ou de thèse.

Les formations concernées sont :

-  Master 2 de Recherche,
-  Doctorat,
-  Post-doctorat en France ou à l'étranger.

3 MODALITES DE PARTICIPATION

Cet appel à candidatures s'adresse aux :

- ✚ Etudiants en médecine, en pharmacie, en odontologie ou en écoles vétérinaires souhaitant effectuer un Master 2 de Recherche en France pour une durée de 12 mois
- ✚ Etudiants ou jeunes médecins, pharmaciens, odontologues ou vétérinaires désireux d'effectuer un doctorat en sciences en France pour une durée de 36 mois maximum
- ✚ Jeunes médecins, pharmaciens, odontologues ou vétérinaires désireux d'effectuer un stage postdoctoral en sciences en France (durée 24 mois) ou à l'étranger (durée 12 mois).

4 CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION DES PROJETS

4.1 Critères d'éligibilité

D'une manière générale :

- Le laboratoire d'accueil doit être clairement identifié. Dans le cas d'un laboratoire d'accueil en France, il doit être reconnu par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (CHU, Université, Inserm, CNRS, CEA, école vétérinaire, INRA...). Il doit faire preuve d'expérience dans le domaine concerné et doit pouvoir assurer l'encadrement du candidat;
- Le dossier de candidature doit être dûment complété et comprendre tous les documents demandés (voir § 7). Il doit être dûment signé par l'organisme gestionnaire du financement en sa qualité d'employeur du candidat, par le candidat et par le directeur du laboratoire d'accueil ;
- Le dossier et les documents annexes doivent être déposés sous format électronique dans les délais indiqués dans le § 7 ;
- Pour apprécier l'éligibilité de leur candidature, les candidats devront fournir la copie du diplôme requis ou une attestation d'obtention du diplôme requis de l'établissement.;
- Attention : les candidats pour un Master 2 ou doctorants devront justifier de leur inscription à un Master Recherche ou à une école doctorale.¹

¹ Art 3 « le président ou le directeur de l'établissement recrute le doctorant contractuel par contrat d'une durée de trois ans, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur d'unité ou équipe de recherche concernée. »

Eligibilité pour les Médecins, Odontologistes, Pharmaciens (Filières : Internat ou Industrie):

- Pour les candidats à un Master 2 de Recherche : être titulaire² d'un Master 1 ;
- Pour les candidats souhaitant effectuer une thèse de sciences : être titulaire¹² d'un Master Recherche et avoir soumis un dossier à au moins une école doctorale en France ;
- Pour les candidats souhaitant effectuer un stage postdoctoral en sciences : être titulaire¹ d'un doctorat en sciences depuis moins de 3 ans.

Eligibilité pour les Vétérinaires :

- Pour les candidats à un Master 2 de Recherche : être titulaire¹² d'un Master 1 ;
- Pour les candidats souhaitant effectuer une thèse de sciences : être titulaire¹² d'un Master Recherche ou d'un DEFV (Diplôme d'Etudes Fondamentales Vétérinaire) et avoir soumis un dossier à au moins une école doctorale en France ;
- Pour les candidats souhaitant effectuer un stage postdoctoral en sciences : être titulaire¹ d'un doctorat en sciences depuis moins de 3 ans.

4.2 Processus d'évaluation

Les candidatures répondant à l'ensemble des critères d'éligibilités seront évaluées sur dossiers par le comité d'évaluation.

Les candidats à un doctorat et à un post-doctorat pourront être auditionnés par le comité d'évaluation.

Les critères d'évaluation porteront sur :

Candidat :

- Parcours médical et scientifique, qualité des publications (en fonction de l'avancement dans la carrière) et motivations du candidat,
- Projet de carrière.

Intérêt et qualité scientifique du projet :

- Pertinence et originalité du projet, inscription dans une démarche de recherche,
- Positionnement du projet dans le contexte scientifique national et international,
- Qualité scientifique et faisabilité.

Laboratoire et équipe d'accueil

- Qualité scientifique du laboratoire d'accueil ;
- Encadrement des jeunes chercheurs,
- Qualité de l'encadrant, évaluée notamment par la qualité des travaux réalisés et sa capacité à encadrer.

² Être titulaire du diplôme requis au plus tard à la date de la prise de fonction. Une attestation d'inscription dans la formation délivrant le diplôme est alors exigée.

5 CARACTERISTIQUES GENERALES DU FINANCEMENT

1/ Le soutien financier est exclusivement destiné à des coûts de personnel. Il sera versé directement à l'organisme gestionnaire en sa qualité d'employeur qui mettra en place, sous sa responsabilité, le contrat de travail du Bénéficiaire.

Le montant total, toutes charges incluses, de la rémunération proposée devra être déterminé au regard du profil et du parcours individuel du lauréat (thèse d'exercice, DES...) et selon les règles de rémunération applicables au sein de l'organisme gestionnaire. Aucun frais de gestion n'est autorisé.

2/ La date de démarrage des contrats ne pourra être fixée uniquement entre le 1^{er} Septembre 2019 et le 31 décembre 2019.

3/ L'organisme gestionnaire ne pourra pas recevoir d'autres aides, de l'Inserm ou d'un autre financeur, destinées à financer la rémunération du Lauréat, que celle accordée par le présent AAC.

4/ Financement des lauréats pour un Master 2 : le soutien financier sera obligatoirement versé à un organisme gestionnaire français. L'organisme gestionnaire devra fournir une lettre de soutien de la direction du Master 2, certifiant la validation des prérequis, l'adéquation du projet de recherche et du laboratoire de recherche avec le Master 2 concerné.

5/ Financement des lauréats pour un doctorat : le soutien financier sera obligatoirement versé à un organisme gestionnaire français. L'organisme gestionnaire devra fournir une lettre de soutien de l'école doctorale, certifiant la validation des prérequis, l'adéquation du projet de recherche et du laboratoire de recherche avec l'école doctorale.

6/ La rémunération des candidats à un stage post-doctoral à l'étranger est plafonnée à 75 000 € incluant toutes les charges et couvertures sociales pour la durée du financement.

5.1 Rapports scientifiques et financiers

Les rapports doivent impérativement être rédigés en langue française.

5.1.1 Rapports scientifiques

Le Bénéficiaire adresse des comptes rendus selon les modalités définies dans l'Acte attributif d'aide.

Leur transmission suit le calendrier suivant :

-  Un rapport final au plus tard 4 mois après la fin du projet,
-  Un rapport à mi-parcours du projet pour les thèses excédant une durée de 12 mois.

La non-production des rapports scientifiques intermédiaires ou finaux entraîne le reversement de la totalité des sommes versées par l'Inserm.

L'évaluation scientifique des rapports intermédiaires et finaux peut conduire l'Inserm à solliciter des informations complémentaires, à suspendre ou à mettre fin au soutien financier accordé en cas de non-respect du Projet ou d'utilisation du financement pour un autre projet.

5.1.2 Rapport financier

Le rapport financier est établi selon les modalités définies dans l'Acte attributif d'aide et le Règlement ; il présente les dépenses mandatées pendant la durée du Projet.

Les Organismes gestionnaires remettent un rapport financier final au plus tard 4 mois après la fin du Projet.

Le rapport financier est signé par la personne habilitée à certifier les dépenses au sein de l'Organisme gestionnaire.

Ils sont transmis en même temps que le rapport scientifique final à l'Inserm par l'Organisme gestionnaire de la subvention.

A l'issue du Projet, en cas de reliquat constaté sur les sommes versées par l'Inserm, le reliquat sera reversé par l'Organisme gestionnaire à l'Inserm.

6 CALENDRIER DE L'APPEL A CANDIDATURES

Date de publication de l'appel à candidatures	Octobre 2018
Ouverture du site de soumission des projets	13 Décembre 2018
Date limite de soumission électronique du dossier complet de candidature	31 Janvier 2019
Date prévisionnelle de réunion du comité d'évaluation (audition des candidats)	Fin Avril 2019
Date prévisionnelle de publication des résultats	Mai 2019

7 MODALITES DE SOUMISSION

La soumission de votre dossier de candidature comporte 2 étapes obligatoires :

- 1- Inscription sur le site EVA3 de l'Inserm**
- 2 - Soumission du dossier de candidature en ligne**

7.1 Dossier de candidature

La candidature s'effectue **exclusivement** en ligne depuis l'application EVA3 (<https://eva3-accueil.inserm.fr>). Le dossier de candidature devra comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique, technique et financière du projet.

Liste des documents à joindre obligatoirement (en complément des fiches saisies directement en ligne):

- ✚ Le curriculum vitae du candidat,
- ✚ Copie du diplôme obtenu ou l'attestation d'obtention du diplôme,
- ✚ Le curriculum vitae de l'encadrant avec la liste complète des publications et une lettre s'engageant à accompagner et suivre le projet de recherche en déclinant les étapes du travail à réaliser,
- ✚ La lettre du directeur du laboratoire d'accueil soulignant son engagement à suivre le

- candidat,
- ✚ Le projet scientifique,
- ✚ Une lettre de recommandation
 - du **directeur de stage de M2** pour une demande de financement de doctorat
 - ou du **directeur de thèse** pour la demande de post-doctorat qui sera envoyée directement par son auteur par mail uniquement (plancancerformation@inserm.fr).
- ✚ L'attestation de l'organisme gestionnaire.
- ✚ RIB de l'organisme gestionnaire



Tout dossier de candidature incomplet sera automatiquement rejeté

7.2 Procédure de soumission électronique

Site Web: <https://eva3-accueil.inserm.fr/sites/eva/appels-a-projets/pca/Pages/pcafrt.aspx>

Cette procédure de soumission, à partir du site EVA3 de l'Inserm, comprend :

- ✚ L'identification du candidat (nom, prénom et email) permettant la réception d'un email indiquant l'adresse mail de connexion et d'un mot de passe donnant accès à un espace personnel sécurisé sur EVA3,
- ✚ La partie administrative sous forme d'un formulaire à compléter en ligne,
- ✚ Le dépôt par téléchargement des documents demandés (voir paragraphe 7.1 ci-dessus).

Date limite de soumission : 31 janvier 2019

Il est fortement conseillé de ne pas attendre la date limite de clôture de l'appel pour soumettre sa proposition de projet.



Tout dossier de candidature incomplet sera automatiquement déclaré inéligible.

8 ANNONCE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

La liste des projets financés est publiée sur le site EVA3 de l'Inserm.

9 PUBLICATION – COMMUNICATION DES RESULTATS DES TRAVAUX

9.1 Publications

Toutes les publications issues du projet de recherche font mention du soutien financier selon ces termes :

" Avec le soutien financier de l'ITMO Cancer AVIESAN (Alliance Nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé) dans le cadre du Plan cancer "

Pour les publications en anglais : "With financial support from ITMO Cancer AVIESAN (Alliance Nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé/ National Alliance for Life Sciences & Health) within the framework of the Cancer Plan"

Ces publications sont transmises à l'Inserm pour information, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les cinq (5) jours suivant la publication.

L'action 13.4 du Plan cancer incite le partage des informations et des données aux niveaux national et international entre professionnels et avec le grand public. Ainsi, il est recommandé de publier les

résultats dans des revues à accès gratuit et de déposer les publications dans des archives ouvertes de type HAL.

9.2 *Diffusion d'un résumé du projet*

Pour les projets financés, le résumé pourra être publié ultérieurement sur le site Internet de l'ITMO Cancer d'Aviesan, chaque candidat sera contacté pour confirmer le contenu ou proposer une version publiable.

10 CONTACT

Pour toute information, vous pouvez contacter :

- pour les aspects administratifs et financiers : plancancer.daf@inserm.fr
- pour les aspects scientifiques et techniques : plancancerformation@inserm.fr
- pour les questions relatives à la soumission électronique : eva@inserm.fr

Un guide du candidat est disponible sur le site EVA3, dont il est recommandé de prendre connaissance avant de répondre à cet appel à candidatures.